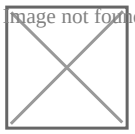

Fuite d'eau provenant de ma terrasse

Par **fabiennel32**, le **05/10/2014** à **15:46**

j'habite au dernier étage d'un copropriété, j'ai une terrasse non couverte qui sert de toiture à mon voisin du dessous.
Nous avons fait une déclaration de sinistre car des auréoles se forment sur son plafond et l'eau proviendrait de la terrasse, le syndic me dit que je dois rechercher la fuite et faire les réparations car il s'agit d'une terrasse privative.
Bien que cette terrasse serve de toiture à mon voisin du dessous, son entretien est exclusivement à ma charge ?

merci pour vos éclaircissement.

Par **janus2fr**, le **05/10/2014** à **17:46**

Bonjour,
Il serait étonnant qu'une telle terrasse soit une partie privative ! Je pense plutôt à une partie commune à usage privatif.
Redemandez des précisions au syndic qui me semble ici dans l'erreur.

Par **fabiennel32**, le **09/10/2014** à **16:13**

le syndic me précise que cette terrasse est devenue une partie privative(en se qui concerne les travaux d'entretien a réaliser) dès lors que j'ai pose des dalles sur plot bien que, je n'ai pas touché à la structure

Par **HOODIA**, le **10/10/2014** à **17:56**

Il est improbable que le RC conforte le syndic dans sa position !

Par **louison123**, le **10/10/2014** à **18:17**

Vous n'avez pas le droit de poser ces plots qui ont dû endommager le revt d'étanchéité et le

syndic n'a pas raison sauf autorisation des cop avec PV et modification du réglement de cop. C'est à l'expert de déterminer si votre responsabilité est engagée.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés